

L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE **TRÉMEUR** N°65
DÉCEMBRE 2025



*La municipalit 
vous souhaite
de belles f tes de fin d'ann e*



Mairie de Tr meur
☎ 02 96 84 80 98
mairie@tremeur.fr
www.tremeur.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi : de 8h30   12h30 et de 13h30   17h30
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30   12h30

Depuis ma prise de fonction en mars 2024, nous nous efforçons de poursuivre les projets prévus pour cette mandature, malgré les difficultés rencontrées, notamment l'incendie du Garage Aubry et de notre commerce, qui ont fortement perturbé le fonctionnement de la commune.

La reconstruction du commerce multiservices, dont les travaux ont enfin débuté en juin 2025, avance selon le calendrier prévu. À ce jour, les entreprises respectent leurs engagements, et nous pouvons espérer une fin des travaux à l'été 2026.

Concernant l'urbanisme, la vente du dernier lot du lotissement du Puits Gaulois a épuisé nos disponibilités en terrains à bâtir. Lors du conseil municipal du 22 septembre 2025, nous avons donc voté la création d'un nouveau lotissement, « **Le Clos des Chênes** », qui offrira une quinzaine de lots constructibles afin d'accueillir de nouveaux habitants. Situé entre la rue des Fontaines et la rue des Cerisiers, ce projet sera conçu en concertation avec le cabinet d'aménagement, dans le souci de préserver le caractère boisé et naturel du site.

Nous avons également choisi de conserver le hangar agricole de la famille Rouvrais, qui sera transformé en atelier communal et intégré à l'aménagement du futur lotissement. Cette volonté de cohérence entre les deux projets nous conduit à ajuster le calendrier global des travaux.

Par ailleurs, une DETR de l'État a été accordée en juin 2022 pour l'aménagement et la sécurisation de la rue de la Rosette. Les travaux d'effacement des réseaux électriques et de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales ont été réalisés en 2022 et 2023. Toutefois, le montant total des travaux prévus n'ayant pas encore été atteint, il convient d'achever le chantier d'aménagement afin de pouvoir bénéficier de la subvention dans son intégralité. Cette finalisation permettra également de renforcer

le dossier de la commune pour solliciter de nouvelles subventions à l'avenir. À cette fin, nous collaborons actuellement avec le cabinet Infra Concept pour mener à bien la dernière phase du projet, prévue pour 2026.

Malgré les difficultés rencontrées en ce début de mandat, aujourd'hui surmontées, la concrétisation de ces projets doit nous encourager à l'optimisme pour l'avenir de notre belle commune. Je remercie sincèrement le conseil municipal pour son engagement et la confiance accordée.

J'adresse également toute ma gratitude aux associations de notre commune pour leur dynamisme et leur dévouement. Par leurs initiatives variées, leurs actions solidaires et leur esprit de convivialité, elles contribuent pleinement à l'animation et à la vitalité de notre village tout au long de l'année. Leur présence renforce le lien social et fait vivre notre commune au rythme des rencontres, des événements et des projets partagés.

Que cette nouvelle année soit pour vous et vos proches une source de joie, de partage et de beaux projets à vivre ensemble au sein de notre commune.

Pour le conseil municipal,
Le Maire, Guy Corbel

***LE MAIRE ET LES ÉLUS
ONT LE PLAISIR DE VOUS INVIT-
TER***

***À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX
QUI AURA LIEU***

LE SAMEDI 17 JANVIER 2026

À 18H00 À LA SALLE

DES FÊTES DE TRÉMEUR



2026

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Avril 2025

■ Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal et des Budgets annexes / affectation des résultats

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. Jean-Paul RÉHEL ; Monsieur Jean-Paul RÉHEL présente les résultats budgétaires de l'exercice 2024 du budget principal

et des budgets annexes. Des précisions sont apportées sur certains points, notamment à chaque fois qu'un membre de l'assemblée délibérante en fait la demande. Monsieur Guy CORBEL, Maire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission Finances en date du 03 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Trémeur par M. Jean-Paul RÉHEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Trémeur ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Les Comptes financiers Uniques se présentent comme résumé ci-après et sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	
Excédent de fonctionnement	335 991,99
Excédent d'investissement	287 756,52
SOLDE	+ 623 748,51

Le Conseil Municipal :

★**APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2024 pour le Budget Général.

★**DECIDE** d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2025 :

→ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 287 756,52 €

BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES	
Déficit de fonctionnement	9 335,38
Excédent d'investissement	50 811,63
SOLDE	+ 41 476,25

→ Excédent de fonctionnement reporté (art 002) : 335 991,99 €

Le Conseil Municipal

★**APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2024 pour le Budget Annexe Commerce Multiservices.

★**DECIDE** de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2025 :

→ Déficit de fonctionnement reporté (art 002) : 9 335,38 €

→ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 50 811,6 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PUIITS GAULOIS	
Excédent de fonctionnement	52 746,12
Déficit d'investissement	20 245,04
SOLDE	32 501,08

Le Conseil Municipal

★**APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2024 pour le Budget Annexe Lotissement Puits Gaulois

★**DECIDE** de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2025 :

→ Excédent de fonctionnement reporté (art 002) : 52 746,12 €

→ Déficit d'investissement reporté (art 001) : 20 245,04 €

■ Vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2024, le conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Budget Lotissement Puits Gaulois

Taxes	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	60,27 %
Taxe d'habitation (TH)	12,81 %

M. le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

A la suite de ces informations, Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2025.

Le Conseil Municipal

★ **DECIDE** de conserver les taux d'imposition.

■ Présentation et vote des budgets primitifs 2025 (Budget Principal et Budgets annexes)

Des documents permettant l'analyse et la compréhension des prévisions budgétaires, en fonctionnement et en investissement, pour le budget général de la commune et pour les budgets annexes sont remis aux membres du Conseil Municipal.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 27 mars 2025, comme suit :

Le Conseil Municipal

★ **Accepte** le budget primitif

Il se présente de la façon suivante :

Budget général de la commune :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes : 933 800,00 € Dépenses : 933 800,00 €	Recettes : 421 784,48 € Dépenses : 421 784,48 €

Budget Commerce Multiservices :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes : 297 978,20 € Dépenses : 297 978,20 €	Recettes : 513 572,45 € Dépenses : 513 572,45 €

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes : 70 248,04 € Dépenses : 70 248,04 €	Recettes : 37 746,96 € Dépenses : 37 746,96 €

■ Validation des décisions de la commission d'appel d'offres à la suite de l'ouverture des plis des lots 3 et 13 pour la construction du commerce et du logement

Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée, la synthèse des offres les mieux-disantes, réalisée par l'architecte Philippe HÉNOCOQ, suite à l'ouverture des plis et à la réunion de la commission d'appel d'offres des lots 3 et 13 pour la construction du commerce et la création d'un logement.

Monsieur Stéphane PERRAULT précise qu'une seule entreprise a répondu pour le 13.

Le Conseil Municipal

★ **VALIDE** l'entreprise MACE COUVERTURE de Tréguieux pour le lot 3. La procédure concernant le lot 13 est déclarée sans suite estimant qu'il n'y a pas tous les éléments pour faire un choix objectif. Une nouvelle procédure s'opèrera ultérieurement.

■ Devis concernant l'étude de sol préalable à la construction du Commerce-Multiservices

Les différents devis reçus concernant l'étude géotechnique qui doit être réalisée avant le démarrage des travaux du Commerce :

→ **SOLCAP (Plérin) : 3 465€ HT**

- Intervention possible fin mai, rapport 3 semaines après, soit début travaux fondations mi-juin

→ **LAHOCY (Plérin) : 4 300 HT**

- Intervention possible fin Avril, rapport 3 semaines après, soit début travaux fondations mi-mai

Le Conseil Municipal :

★ **DECIDE** de retenir l'entreprise LAHOCY de Plérin pour un montant de 4 300 € HT.

■ Construction du Commerce Multiservices - demande de subvention au titre du Contrat de Territoire

La commune sollicite le conseil départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de la construction du dernier Commerce Multiservices au titre du contrat de territoire du département 2022-2027 pour un montant de 86 943,00 € pour notre commune.

Le Conseil Municipal

★ **DECIDE** à l'unanimité d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus et de solliciter une subvention au titre du contrat de territoire 2022-2027 pour un montant de 86 943,00 €.

■ Devis concernant la structure de jeux pour la cour de l'école des Tilleuls (annule et remplace la délibération du 17 février 2025)

Monsieur le Maire, Guy CORBEL présente les différents devis actualisés concernant la structure de jeux pour la cour de l'école.

Le Conseil Municipal

★ **EMET** un avis favorable au devis de l'entreprise Net Collectivités d'un montant de 8 127,28 € TTC.

■ Choix d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'un futur lotissement

Considérant la nécessité de garantir la qualité et la faisabilité de notre futur lotissement, il est proposé de sélectionner un bureau d'études compétent pour mener à bien ce projet.

Madame Fanny ÉON-SALABERT présente les différents devis à l'assemblée .

Le Conseil Municipal

★ **EMET** un avis favorable au devis de l'entreprise Nord Sud Ingénierie pour un montant de 29 325 € HT.

■ Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

→ Devis signé pour l'achat d'une cuve à fioul : 1 548,00 €

→ Apéro Concert : signature du devis avec le groupe Poils et Paillettes : 1 997,00 €

→ Bornage au 17 lotissement de l'Abbaye : 1 470,00 €

→ Téléphones (mairie + groupe scolaire) EPM Télécom : 1 440,00 €

→ Remplacement de Lucie MONNIER en arrêt depuis le 05 mars 2025 :

→ Signature d'un CDD avec Aurore MICHEL (4h / semaine)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Juin 2025

■ Prise en charge des frais de scolarisation hors commune (Délib. n°2025-020)

La mairie a reçu un courrier de l'école Saint-Joseph de Broons signalant la scolarisation de **16 enfants de Trémeur en 2023-2024** et **14 enfants en 2024-2025**, avec demande de participation financière de la commune.

Le Maire rappelle la réglementation (articles L.212-8, L.442-5-1 et R.212-21 du Code de l'Éducation) : une commune n'a pas d'obligation de participer si elle dispose d'une école publique avec capacités suffisantes, sauf dans trois cas dérogatoires (absence de cantine/ garderie pour des parents actifs, nécessité liée à la santé de l'enfant, fratrie déjà scolarisée ailleurs).

L'école publique de Trémeur disposant des services nécessaires.

Le Conseil Municipal

★ **REFUSE** à l'unanimité toute participation, **sauf dans les cas dérogatoires légaux**, limités ici à :

→ l'état de santé de l'enfant,

→ la présence d'un frère ou d'une sœur déjà scolarisé(e) dans l'école d'accueil, lorsque la première inscription était elle-même justifiée.

■ Composition du Conseil communautaire 2026-2032 (Délib. n°2025-021)

En vue des élections de mars 2026, il convient de déterminer le nombre de sièges au Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer.

Deux possibilités existaient :

***66 sièges (droit commun)** en proportion stricte de la population,

***69 sièges (accord local)** permettant de renforcer la représentation des communes moyennes.

Le Conseil Municipal

★ s'appuyant sur les délibérations précédentes et l'arrêté préfectoral de 2019, a voté à **l'unanimité pour l'accord local**, soit **69 sièges**, ce qui garantit une meilleure représentativité. Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

■ Création d'un poste de Rédacteur Territorial (Délib. n°2025-022)

Le métier de secrétaire de mairie est requalifié en « **secrétaire général de mairie** » dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Jusqu'au 31 décembre 2027, dans les communes de moins de 2000 habitants, le Maire **doit** nommer un secrétaire général de mairie, à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel.

Les fonctionnaires exerçant les fonctions de SGM et titulaires des grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint administratif principal de 1ère classe, comptant au moins 4 ans de services publics effectifs dans les fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants peuvent accéder au cadre d'emplois des rédacteurs par la voie de la promotion interne.

Le dossier de Mme DÉRON a été retenu par les instances du CDG22, l'agent est donc inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de Secrétaire général de mairie.

Le Conseil Municipal :

★ **DÉCIDE à l'unanimité** de créer un poste de **Rédacteur Territorial à temps complet** à compter du **1er juillet 2025**. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence, et les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

■ Participation au financement du parc roulant du SDIS 22 (Délib. n°2025-023)

Face à la situation financière tendue du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 22) et au vieillissement de son parc de véhicules, un fonds de concours volontaire a été proposé aux communes, sur la base de **1,50 € par habitant (population DGF 2024)**.

Pour Trémeur, la participation s'élève à **1 297,50 € par an**, pour 2025 et 2026.

Le Conseil Municipal :

★ **APPROUVE à l'unanimité :**

- * la participation annuelle,
- * la signature de la convention correspondante,
- * Le versement des subventions d'investissement au SDIS 22.

Toutefois, plusieurs élus ont exprimé le souhait que le SDIS fournisse des justificatifs détaillés sur l'utilisation de son budget, la gestion de ses investissements et la répartition des dépenses, afin que les communes puissent mieux apprécier la pertinence de l'effort financier demandé.

■ Construction de l'atelier communal – devis de maîtrise d'ouvrage (Délib. n°2025-024)

Le Maire informe que le devis relatif à la maîtrise d'ouvrage de l'atelier communal est **reporté** à une prochaine séance. Des discussions avec le cabinet Sud Ingénierie ont révélé des questions de compatibilité avec le projet de lotissement voisin, nécessitant une réflexion complémentaire sur l'implantation et les aménagements extérieurs.

■ Réfection de chaussée au Menu Bois (Délib. n°2025-025)

Un affaissement de chaussée a été constaté à l'entrée du lieu-dit **Le Menu-Bois**.

L'entreprise **COLAS** a transmis un devis pour la réalisation d'une purge en enrobé, d'un montant de **5 777,82 € TTC**.

Le Conseil Municipal :

Après examen, donne **un avis favorable à l'unanimité** et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

■ Mise à jour du plan de financement du commerce et logement (Délib. n°2025-026)

Suite à l'incendie du commerce multiservices en mai 2020, le projet a évolué et les coûts ont été réévalués. Le Conseil examine le nouveau **plan de financement** intégrant :

- * Région : 150 000 € (24,33 %)
 - * Département (CDT 2022-27) : 86 943 € (14,10 %)
 - * ANCT (État) : 50 000 € (8,11 %)
 - * Assurance : 145 098,20 € (23,54 %)
 - * Autofinancement communal : 184 463,80 € (29,92 %)
- Total : 616 505 €**

Le Conseil Municipal :

★ **APPROUVE** à l'unanimité ce plan de financement révisé et autorise le Maire à transmettre le dossier à la Région pour mise à jour de la subvention.

■ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (Délib. n°2025-027)

Le comptable public a transmis la liste des créances qui ne peuvent être recouvrées (indigence des débiteurs, procédures infructueuses), pour un total de **110,09 €**.

Le Conseil Municipal :

★ **APPROUVE** à l'unanimité leur admission en non-valeur et leur inscription au compte 6541 du budget communal.

■ Décisions prises par le Maire par délégation (Délib. n°2025-028)

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

- * Fourniture et pose d'une alarme intrusion à l'école : 1 527 € TTC.
- * Achat de tables pour la salle des fêtes : 992,40 € TTC.
- * Remplacement d'un regard d'eau potable pour le commerce (SAUR) : 1 632,85 € TTC.
- * Changement du logiciel facturation cantine/garderie : 2 271,60 €.
- * Travaux réseau EP au Talard (Entreprise CLÉMENT) : 2 976 € TTC.
- * Renouvellement d'un poteau incendie au Menu Bois (Entreprise SATEC) : 2 200 € TTC.

Intervention/Communication

Anthony VERARDO, gérant du commerce, est intervenu afin de présenter un premier bilan de son activité depuis l'ouverture.

Il précise que :

- ★ Le bilan est positif à ce stade ;
- ★ les travaux sont terminés et conformes ;
- ★ le commerce propose tous les services (française des jeux, tabac, bar, épicerie, dépôts de pain, journaux) ;
- ★ des ajustements d'horaires d'ouverture pourront être envisagés prochainement ;

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

■ Travaux de voirie au Vau Horet – entreprise COLAS (Délib. n°2025-031)

Des dégradations importantes de la chaussée ont été constatées au lieu-dit Le Vau Horet
Un devis a été transmis par l'entreprise COLAS pour un montant de 6 399,60 € TTC.

Ces travaux sont nécessaires pour garantir la sécurité et la durabilité de la voirie
Monsieur le Maire précise que l'assurance Groupama prendra en charge l'intégralité des frais dans le cadre de la garantie dommages.

Le Conseil Municipal :

★ **APPROUVE** à l'unanimité les travaux et autorise le Maire à signer le devis et tous documents afférents.

■ Renouvellement d'un poste non permanent – accroissement temporaire d'activité (Délib. n°2025-033)

Dans le cadre du remplacement du départ à la retraite de Mme Jocelyne Basset, un poste non permanent avait été créé afin d'assurer la continuité du service, le temps de réfléchir aux besoins réels de la commune et à la réorganisation du poste.

Ce poste avait été confié à Mme Marie Mouret. Suite à son départ, Mme Déborah LE MOAL a été recrutée récemment pour poursuivre la mission.

Compte tenu des besoins persistants du service et dans l'attente d'une décision sur le remplacement définitif

Le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire **est autorisé** à signer le nouveau contrat.

■ Attribution des subventions communales aux associations (Délib. n°2025-032)

Le conseil municipal a examiné le tableau récapitulatif des subventions aux associations locales pour l'année 2025.

Fanny EON-SALABERT, 1ère adjointe, détaille les propositions faites par la commission association.

Ces aides visent à soutenir les actions sportives, culturelles, éducatives et sociales menées sur la commune.

Le montant global des subventions s'élève à 8 390,53 €, répartis comme suit :

ASSOCIATIONS	2025
A.S. Broons/Trémeur (Subvention fixe)	930.00
(Emploi entraîneur)	2 000.00
Remboursement dû	204.38
Amicale Laïque (subvention fixe)	1 070.00
Société de Chasse	100.00
Judo club intercommunal	930.00
Association Donneurs de Sang	50.00
Assistance Alcool de BROONS	40.00
Protection Civile (0.05 x 810 hb)	40.50
Comice agricole (0.47 € x 810 hb)	380.70
A.L.B.C. (Basket canton BROONS)	100.00
Handball	450.00
Les Restaurants du Cœur	110.00
Séjours scolaires collèges Broons (15 €/élève/séjour)	***
Versé au fil des demandes	
Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève)	***
Classes ULIS ou CLIS	
Connu puis versé au fil des demandes	
DAOUDOUR, Mémoire et Patrimoine, Pays de Broons, POUDOUVRE	100.00
Club des Ifs (Gymnastique douce)	100.00
FNACA Broons	50.00

Le Conseil adopte à l'unanimité le tableau des subventions présenté.

■ Création d'un lotissement communal – « Le Clos des Chênes » (Délib. n°2025-034)

Mme Fanny ÉON SALABERT, 1ère adjointe, présente au Conseil le projet de création d'un lotissement communal, afin de répondre à la demande croissante de logements et d'accompagner le développement démographique.

Cette opération nécessite la mise en place d'un budget annexe, afin de suivre les recettes et dépenses liées au lotissement. Il est précisé que les opérations financières seront soumises à la TVA conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ★ **DÉCIDE** de créer un budget annexe dédié au lotissement,
- ★ **DE DENOMMER** officiellement ce lotissement : « Lotissement le Clos des Chênes ».
- ★ **DE PRÉCISER** que ce budget annexe sera assujéti à la TVA, conformément à la réglementation applicable.
- ★ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

■ Réforme statutaire du SDE22 (Délib. n°2025-035)

Monsieur le Maire présente la réforme des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies des Côtes-d'Armor (SDE22), adoptée par son comité syndical le 11 juillet 2025.

Cette réforme vise à clarifier les compétences, moderniser la gouvernance et adapter les textes aux nouvelles dispositions législatives, sans modification du périmètre d'action.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la nouvelle version des statuts, qui entrera en vigueur après les élections municipales de 2026.

■ Modification des statuts de Lamballe Terre & Mer (Délib. n°2025-036)

La Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer a procédé à une actualisation de ses statuts afin d'harmoniser les compétences exercées et d'intégrer les évolutions récentes du cadre intercommunal.

Les principaux ajustements concernent la gestion des déchets, le développement économique et la politique de l'habitat.

Le Conseil municipal, après examen du projet transmis, **approuve** les nouveaux statuts, applicables à compter du 1er janvier 2026, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

■ Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031 de Lamballe Terre & Mer (Délib. n°2025-037)

Fanny EON-SALABERT, 1ère adjointe, présente le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par Lamballe Terre & Mer pour la période 2026-2031.

Ce document fixe les objectifs en matière de production de logements, de mixité sociale et de rénovation du parc existant, dans un contexte de sobriété foncière (objectif Zéro Artificialisation Nette).

Le programme global représente un investissement de 21 924 750 € sur six ans.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal **émet un avis favorable** sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de Lamballe Terre & Mer, jugeant qu'il répond aux besoins du territoire et favorise un équilibre entre zones urbaines et rurales.

■ Décisions prises par le Maire par délégation (Délib. n°2025-039)

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil prend acte des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption urbain pour les ventes RAUFFLET et SCI AUBRY,
- Attribution et renouvellement de concessions funéraires (150 € / 30 ans),
- Approbation d'un acte de sous-traitance pour le chantier du commerce,
- Signature d'un devis Imagin'Aires (3 300 €) pour la pose d'un sol souple de sécurité sur la structure de jeux de l'école.



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

- ★ Lino LAVAL, né le 29 Juin 2025 à Saint-Brieuc
- ★ Antonio BREMENT, né le 11 Juillet 2025 à Saint-Malo
- ★ Eléa JOURDEN, née le 19 Juillet 2025 à Plérin
- ★ Elyna MEVEL, née le 02 Octobre 2025 à Saint-Grégoire
- ★ Arthur BLACHE, né le 20 Novembre 2025 à Plérin

DÉCÈS :

- ★ GUITTON Claude, décédé le 11 Mai 2025, à l'âge de 80 ans.
- ★ DESRIAC née GUILLEMOT Danielle décédée le 07 Septembre 2025, à l'âge de 77 ans
- ★ FINCH née ALLEN Judith, décédée le 31 Octobre, à l'âge de 69 ans
- ★ FLEGO Jean-Yves, décédé le 03 Novembre, à l'âge de 74 ans
- ★ GUITTON André, décédé le 10 Novembre, à l'âge de 100 ans

URBANISME :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✿ 2 Lotissement Puits Gaulois, clôture et pose de portail
- ✿ 4 LOTISSEMENT DE L'ABBAYE, Changement d'aspect extérieur
- ✿ Rue des Landes Oger, division et création d'un terrain à bâtir pour une construction
- ✿ 4 La Motte, Changement d'aspect extérieur
- ✿ Rue de la Rosette, division de terrain
- ✿ 1 Le Clairay, création d'ouvertures
- ✿ Le Fouteau, pose de panneaux photovoltaïques
- ✿ 5 La Gueurine, création ouverture
- ✿ La Gouverdiere, réfection toiture et remplacement de fenêtre de toit et création de 3 velux
- ✿ 7 Le Menu Bois, changement aspect extérieur
- ✿ 8 B rue de la Rouelle, installation d'un portail
- ✿ 3 Lotissement Puits Gaulois, clôture
- ✿ 2 Lotissement des villes Guimont, changement d'aspect extérieur et transformation d'un carport en garage

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✿ 13 Lotissement Puits Gaulois, construction maison individuelle

LA LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE

La ludothèque propose différents espaces dédiés à la découverte et à l'expérimentation du jeu. Vous pouvez soit jouer sur place, soit emprunter des jeux. Amusez-vous, faites vous plaisir !

En itinérance à la salle des fêtes de Trémeur de 9h30 à 12h15, les mercredis :

📅 28 janvier	📅 25 mars	📅 20 mai
📅 25 février	📅 22 avril	📅 17 juin



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

L'inscription sur les listes électorales est **obligatoire** pour pouvoir voter.

Elle peut se faire **en mairie** ou **en ligne** sur service-public.fr.

Pour vous inscrire, munissez-vous de :

- une **pièce d'identité en cours de validité**
- un **justificatif de domicile récent** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone...)

Vous avez déménagé ? N'oubliez pas de **signaler tout changement d'adresse**, même à l'intérieur de la même commune.



RECENSEMENT DU CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ? Tous les Français, **filles et garçons âgés de 16 ans.**

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.**

Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

♦ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

QUAND ? Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

LA RENTRÉE À L'ÉCOLE DES TILLEULS

C'est dans la bonne humeur que l'école des Tilleuls a accueilli ses 64 élèves, le 1er septembre 2025.

Malgré un effectif en baisse encore cette année, nous avons la chance de conserver notre quatrième classe et par conséquent nos quatre enseignantes :

Mme Lucas Magali, Mme Carsberg Caroline, Mme Parent Isabelle et Mme Bougis Anne-Lise. Les enfants sont également accompagnés au quotidien par le personnel communal, Mme Aubry Cécile, Mme Leriche-Mestais Betty, Mme Gallien Sandrine et Mme LE MOAL Deborah. Cette année encore de beaux projets seront menés par l'équipe enseignante, notamment celui du cirque au mois de juin et plusieurs actions et festivités seront proposées par l'amicale laïque, à commencer par le bal d'halloween le 31 octobre qui a remporté un vif succès auprès des enfants.

Nous souhaitons à notre école de garder son dynamisme et de continuer d'avancer ensemble.

Belle année scolaire à toutes et tous.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le 20 septembre 2025 avait lieu une nouvelle édition de l'opération « Nettoyons la nature », organisée par le CMJ. Malheureusement, seulement une petite partie de la population trémeuroise était présente malgré un besoin non négligeable de mobilisation pour ce genre d'évènement qui nous concerne tous.

Le périmètre d'action a été restreint mais n'a pas empêché notre équipe motivée à ramasser plus d'une dizaine de sacs poubelle rien que dans la zone des Dineux et ses alentours, aux endroits les plus empruntés.

Les jeunes conseillers remercient toutes les personnes qui les ont accompagnés pour cette matinée et réfléchissent à de nouvelles actions.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

À l'occasion de l'armistice du 11 novembre 1918, le Conseil Municipal des Jeunes était présent et a lu deux articles.

Les enfants de l'école des Tilleuls étaient également présents et ont chanté l'hymne national.



Pot de rentrée



Nettoyons la nature



COMMERCE MULTISERVICES

Les travaux, démarrés en juillet, avancent conformément au planning établi.

Les entreprises de maçonnerie, charpente, couverture et menuiserie extérieure sont à pied d'œuvre ou sont déjà intervenues.

Les corps d'état secondaires (cloisons, menuiseries intérieures, électricité, plomberie, plafonds, sols, peinture) interviendront à partir de début 2026.

Les réunions de chantier ont lieu chaque jeudi matin, en présence de l'architecte, des représentants des entreprises concernées par les travaux en cours, et au moins d'un élu. Ces réunions sont l'occasion de :

- faire un point sur l'avancement des travaux
- recalculer éventuellement le planning
- évoquer des points techniques particuliers, et si possible prendre des décisions rapidement
- faciliter la coordination et les interfaces entre les différentes entreprises
- faire un point administratif avec les entreprises (situations de travaux, facturation, ...)

En complément de ces réunions de chantier régulières, le site fait également l'objet des visites aléatoires du bureau de contrôle technique, qui vérifie la conformité des matériaux et des procédés de construction, ainsi que du coordonnateur SPS (Sécurité et Prévention de la Santé), qui s'assure que les normes de sécurité et de protection des travailleurs sont respectées.

A ce jour, la livraison du bâtiment principal est prévue pour juin / juillet 2026.

A cette date, on pourra alors procéder aux travaux de rénovation de la partie « épicerie actuelle », qui est prévue être livrée en septembre / octobre 2026.



GRANDIR À VÉLO



Un parcours vélo nature en construction

L'OISCL lance le projet « Grandir avec son vélo en milieu rural », mené par l'entreprise PasàPas et Les jardins Polyodes et soutenu par la mairie de Trémeur et la MSA.

Avec une idée simple — mais essentielle — : redonner aux enfants le goût du mouvement, de la nature et de l'autonomie grâce au vélo.

Le constat initial est clair : les enfants passent une grande partie de leur temps dans ces structures. Leur offrir un accès naturel et quotidien à la draisiennne, au tricycle et au vélo, c'est favoriser durablement leur autonomie, leur santé et leur éveil à l'environnement.

Une récolte participative d'osier réunira prochainement habitants et familles avec l'entreprise Pasàpas : le matériau servira à créer des structures et décors naturels du futur parcours.

Réalisé par Les Jardins Polyodes d'Yvignac-La-Tour, ce parcours vélo "nature" comprendra cabane, tressages et signalétique boisée, à destination des enfants de l'accueil de loisirs, de l'école et du périscolaire.

Une inauguration festive aura lieu au printemps avec animations vélo, ateliers réparation et stands autour de la mobilité douce avec des partenaires : le Club des Ifs de Trémeur, le FAR et l'Amicale Cyclo de Broons.

Un projet court, écologique et fédérateur qui mobilisera plus de 150 enfants du territoire.

Journée participative Récolte & Vannerie d'osier

Dimanche 11 janvier de 9h30 à 17h
Rendez-vous bourg de Trémeur (devant l'école)



**Récolte du saule, tri et fagotage
Repas partagé
Atelier vannerie
pour petits et grands**

GRATUIT
Journée encadrée par Salomé GRASSET
& Christina Otto
Inscription à salome@pasapas.bzh
→ Apportez votre sécateur et une tenue chaude

Journée coorganisée avec la mairie de Trémeur, l'OISCL et l'entreprise Pas à Pas dans le cadre du projet Grandir en Milieu Rural





UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LAMBALLE TERRE & MER

Le site internet de l'Agglomération va se refaire une petite beauté ! Et oui, fini le rouge et le bleu, place à de nouvelles couleurs, plus douces, plus accessibles et des graphismes plus épurés. Ce nouveau site sera centré sur vos besoins en tant qu'usagers de Lamballe Terre & Mer, que vous soyez un particulier, un professionnel exerçant sur le territoire, une association ou encore l'une de nos mairies. Bref, un site plus simple d'utilisation, avec des accès rapides et un menu repensé et qui répondra à toutes vos questions ! Une autre nouveauté concernera la gestion des déchets au quotidien. Grâce à l'application mon-tri, vous aurez accès à tout ce dont vous aurez besoin au même endroit : calendrier de collecte en fonction de votre adresse, carte des points d'apport volontaires, des actualités et même la possibilité de scanner un emballage pour savoir où le jeter... Et bien d'autres ! Ces rubriques seront également accessibles sur le site internet de l'Agglomération afin de vous simplifier le quotidien. Un peu de patience, le site dévoilera son nouvel habit de lumière d'ici quelques semaines ! Vous avez hâte ? Nous aussi !

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le service de portage de repas à domicile du CIAS vous permet de recevoir des repas tout prêts, complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine. Les repas sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale de Lamballe-Armor ou d'Erquy selon votre lieu de domiciliation. Leurs menus sont élaborés par une diététicienne. Le service assure les repas pour les 7 jours de la semaine ainsi que les jours fériés. Ils sont livrés froids, conditionnés en barquettes, prêts à être réchauffés.

Renseignements au 02 96 50 73 20 ou sur lamballe-terre-mer.bzh



LE RESEAU DES VISITEURS À DOMICILE

Soutenu par le centre social intercommunal La Boussole, le réseau des visiteurs à domicile a pour objectif de créer et d'entretenir des liens. Il favorise la rencontre entre une personne isolée et un bénévole pour vivre un moment chaleureux. Lors des visites, bénévole et personne isolée peuvent aller se promener, lire un livre, faire un jeu, bavarder... suivant les goûts de chacun.

Vous souhaitez être visité ou être visiteur bénévole ? Contactez La Boussole afin d'être mis en relation avec un réseau proche de chez vous : 06 14 02 78 14 ou par mail : laboussole.csi@lamballe-terre-mer.bzh

NE JETEZ PLUS ! RÉPAREZ !

Lamballe Terre & Mer, via son Centre Social Intercommunal La Boussole, accompagne 4 cafés réparations sur son territoire. À Erquy, Lamballe-Armor, Plédéliac et Quessoy, grâce aux membres des associations Rêv'Inventer, Faire & Souder, Le P'tit Hangar et Zazous et Cie, apprenez à réparer vos objets du quotidien, en convivialité, avec des réparateurs bénévoles. Et oui, vos objets ont une seconde vie !

Planning sur lamballe-terre-mer.bzh > Centre Social Intercommunal La Boussole

Visite Eau - Energie

Vous êtes en difficulté pour régler de très importantes factures de régularisation d'énergie (électricité, gaz...) ? Vos consommations de gaz et/ou d'électricité ont été sous-estimées lors de la souscription de votre contrat, vous donnant ainsi l'illusion de prix compétitifs lors du démarchage pour la souscription d'un nouveau contrat d'énergie ? Lamballe Terre & Mer vous propose la visite gratuite d'un conseiller en économies d'énergie de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Ces visites Eau-Energie sont destinées aux locataires et propriétaires de l'ensemble des communes de l'agglomération. Elles sont dédiées aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se chauffer ou qui se questionnent sur l'énergie dans leur logement. Votre éligibilité sera vérifiée par le conseiller de l'ALEC.



Attention, ces visites ne sont pas des diagnostics énergétiques ou des audits énergétiques. Lors de ces rencontres, le logement est abordé dans son ensemble. Les usages, factures et équipements sont aussi étudiés. En fonction, des conseils sont donnés pour diminuer les consommations et améliorer le confort. A cette occasion, du petit matériel économe peut être installé gratuitement.

Pour demander une visite, n'hésitez pas à contacter le 02 96 60 75 50 ou l'ALEC au 02 96 52 15 70.

LA LUDOTHÈQUE REPART EN TOURNÉE

La ludothèque reprend sa tournée dans les communes du territoire afin d'aller au plus près des habitants. Chaque mercredi matin, petits et grands sont invités à partager un moment convivial autour du jeu. Jeux de société, jeux d'adresse, jeux pour les tout-petits... il y en a pour tous les âges et toutes les envies ! Ces temps de jeu se déroulent de 9h30 à 12h15 dans différentes salles partenaires, selon un planning établi pour toute l'année scolaire, à Erquy, Trémeur, Plénée-Jugon et Saint-Alban. Retrouvez toutes les dates de passage sur www.lamballe-terre-mer.bzh

PARENTS, DES ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS POUR VOUS !

C'est la rentrée pour les petits mais aussi pour les grands ! Le Centre Social Intercommunal propose plusieurs temps forts à la rentrée pour les parents mais aussi pour les enfants :

- **Anim'& Vous** : des activités pour partager des moments entre parents et enfants.
- **Parents, parlons-en** : des soirées ou après-midi pour échanger avec d'autres parents, rencontrer des professionnels et repartir avec des idées.

Envie d'en savoir plus sur ces événements ? Rendez-vous sur www.lamballe-terre-mer.bzh sur la page « Parentalité »

INTERDICTION DE FUMER DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS



Comme vous le savez très certainement, le Gouvernement a étendu cet été (décret du 27 juin 2025) l'interdiction de fumer à de nouveaux espaces extérieurs :

- **Parcs et jardins publics**
- **Plages** pendant la saison balnéaire
- **Zones affectées à l'attente des voyageurs**
- **Espaces non couverts des bibliothèques et des équipements sportifs.**

Et, depuis le 23 juillet 2025, **aux abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs**, des bibliothèques et équipements sportifs, aux horaires d'ouverture, dans un périmètre d'au moins 10 mètres (arrêté du 21 juillet 2025).

Chaque lieu concerné par une interdiction de fumer devra ainsi être clairement indiqué comme « espace sans tabac » à l'aide d'une signalisation compréhensible par tous, dont des modèles sont mis à disposition par le gouvernement sur son site : Espaces sans tabac - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Cette signalétique est très importante pour rendre visible les lieux concernés, éviter les malentendus et faciliter l'application de la mesure. Des affiches d'information spécifiques à chaque espace sont également disponibles sur le site, ainsi que des kits de communication (flyers, affiches de promotion, charte graphique, modèles de supports d'information...)

ENVIRONNEMENT

DES COMPOSTEURS SUR LAMBALLE TERRE & MER!

Le compostage est un élément essentiel pour la gestion des biodéchets. Il permet ainsi de transformer les déchets de cuisine, les restes alimentaires, les déchets du jardin (feuilles mortes, broyat de bois, petits branchages) et certains déchets cartonnés (carton brun, boîte d'œuf et essuie tout sans produit chimique) en terreau. Lamballe Terre & Mer vous accompagne en vous proposant des composteurs en bois (300L - 15 €) accompagnés d'un guide explicatif sur le compostage. Afin de les réserver, rendez-vous sur lamballe-terre-mer.bzh.





DESSERTE ET POINTS D'ARRÊT : LE RÉSEAU DISTRIBUS EVOLUE !

Depuis le 16 juin, des arrêts supplémentaires sont créés pour les lignes Chronos (transport à la demande) :

- **Chrono C3** (communes de Quessoy, Hénon, Plémy, Trédaniel, Moncontour) : il sera désormais possible de se rendre sur le **secteur de La Tourelle, à Moncontour**, pour accéder à la piscine et à la salle omnisports, qui se trouvent à proximité, et à l'Hospitalité Saint-Thomas de Ville-neuve (arrêt sur le parking de la pyramide). Sur la commune de Quessoy, **2 nouveaux arrêts à l'Argentaie** (proximité commerces et services de soin) et à **l'école de musique** (proximité bibliothèque, salle omnisports, auto-école, école de musique) voient le jour.

Chrono C4 (communes de Jugon-Les-Lacs, Plénée-Jugon, Tramain, Trédias, Trémeur, Sévignac, Rouillac, Eréac, Lanrelas) : il sera désormais possible de se rendre sur le **pôle de santé, la station sports-nature et le Manoir du Lou** à Jugon-Les-Lacs. À Plénée-Jugon, deux nouveaux arrêts sont ajoutés : **L'Escapade** (avec la salle polyvalente, des commerces) et **La Poste** (avec notamment la maison de retraite à proximité).

L'offre permet trois horaires d'arrivée du lundi au samedi toute l'année : 10h20, 11h40 et 14h20. Les retours sont prévus à 12h20, 14h30 et 16h. Le véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous dépose aux arrêts prévus.

Attention : Pour voyager, il est nécessaire de réserver la veille avant 17h au 02 96 32 33 34 ou sur l'application Mymobi avant 15h.

Autre nouveauté : Une liaison entre la gare de Lamballe-Armor et le parc d'activités de La Tourelle est également mise en place avec deux arrêts de dépose/prise en charge : arrêt Pierre et Marie Curie (rue Pierre et Marie Curie) et arrêt Becquerel (rue Becquerel).

L'offre permet trois horaires de départ de la gare, du lundi au samedi, toute l'année : 7h24, 8h24 et 12h. Les retours sont prévus vers la gare avec des départs du parc d'activités à 13h30, 16h55 et 17h20.

Pour plus de renseignements sur cette nouvelle offre, contactez Distribus au 02 96 32 33 34 ou contact.distribus@transdev.com



COLLECTE DES DÉCHETS LES JOURS FÉRIÉS

En raison des jours fériés, les collectes de déchets des **25 décembre 2025** et **1^{er} janvier 2026** sont décalées. Elles sont, cette année, reculées au samedi suivant.

Ces informations sont inscrites sur les calendriers de collecte disponibles sur www.lamballe-terre-mer.bzh.

Attention : les heures de passage des camions de collecte peuvent varier par rapport aux tournées habituelles. Merci de sortir vos poubelles à la collecte la veille au soir.

Lamballe Terre & Mer - Service déchets ménagers

02 96 50 13 56 | contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh



Prochaine Ardouzette en Mars 2026

DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES

au plus tard le 6 Février 2026.

en mairie ou par courriel :

accueil.tremeur@gmail.com

Tout article remis après cette date ne pourra pas être publié.

FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES TAUPES

Les taupes sont des mammifères omnivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts.

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON des Côtes d'Armor (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage.

OBJECTIF DE LA FORMATION : Acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace.

DUREE : Une demi-journée (samedi matin).

CONTENU : La taupe, les moyens de lutte.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Ouverte à tous, Gratuite dans le cadre de l'adhésion de la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer à la Convention Multi-Services de la FDGDON 22.

PLUSIEURS JOURNEES SERONT ORGANISEES A L'AUTOMNE 2025

INSCRIPTION : TROIS POSSIBILITEES

Par mail : fgdon22@innoval.com

Par téléphone : 02 96 01 37 90

Par courrier : FDGDON 22 - 13 Rue du Sabot - 22440 PLOU-FRAGAN

LA MÉDIATHÈQUE

Le réseau des médiathèques de Broons, Mégrit et Eréac est ouvert à tous. L'accès aux médiathèques et aux animations proposées est libre et gratuit. L'abonnement est GRATUIT pour tous et permet d'emprunter 12 documents (livres, revues, CD, DVD) par carte pour 1 mois dans chaque bibliothèque du réseau LIRICI.

La médiathèque, c'est plus de 10 000 livres, 1300 magazines, 1000 CD et 600 DVD pour tous les goûts.

200 livres Facile à lire pour les adultes qui souhaitent retrouver le chemin de la lecture et 50 livres adaptés aux enfants présentant des troubles DYS.

Renseignements : mediatheque.broons@dinan-agglomeration.fr/
02 96 80 00 44



DIVAGATION DES CHIENS



CHIENS EN DIVAGATION

Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens qu'il est formellement **INTERDIT** de laisser un animal divaguer sur la voie publique.

Un chien en liberté peut provoquer un accident de la circulation ; aussi gentil qu'il soit, il peut mordre une personne.

Or tout accident provoqué par un chien en liberté **engage la responsabilité exclusive de son propriétaire**, ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte.

Faites preuve de civisme et de respect envers vos voisins, marcheurs et enfants
Ramassez les besoins de votre chien !

RECENSEMENT DU CITOYEN

La rédaction du site officiel de l'administration française Service-Public.fr rappelle que tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie.

A noter, le recensement citoyen est obligatoire et doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire permettant ainsi :

- d'obtenir une attestation de recensement ;
- d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

Le recensement peut être effectué à la mairie de la commune d'habitation ou en ligne en se munissant de :

- la carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- du livret de famille à jour ;
- d'un justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement)

En cas d'absence d'une personne mineure, l'un des parents peut effectuer le recensement.

Enfin, jusqu'à l'âge de 25 ans, il est nécessaire de déclarer tout changement de situation (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle...) à son centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), par mail, par internet ou par courrier.



LE CLUB DES IFS

Le 14 juin, le club des ifs vendait les poulets grillés sauce Marie-Paule. Les bénévoles ont œuvré très tôt le matin pour en griller 380. Tout le monde a pu profiter du soleil pour boire le verre offert par le club et discuter.

Vente de poulets grillés et apéro concert



Le 4 juillet, la commune organisait son apéro concert annuel. Le club avait répondu présent pour assurer la restauration de cet événement.

Après une pause estivale bien méritée, les activités du club ont repris début septembre avec :

- La gym : le mardi matin, 10h45 au Dojo. Le renforcement musculaire proposé par Mélanie fait travailler tous les muscles.
- La sophrologie proposée par Josette le mardi 18h30 au Dojo
- Les mercredis des semaines paires de 14h à 18h à la salle des fêtes pendant lesquels certains jouent à la belote pendant que d'autres font des jeux de société ou de la couture.
- Les sorties bowling le 3^{ème} vendredi du mois
- La danse en ligne les vendredis de 17h à 18h à la salle des fêtes. Sandrine remplace Morgane à la tête de cette activité. Les musiques sont variées avec des chorégraphies accessibles à tous (même les grands débutants).

Le 24 septembre avait lieu l'assemblée générale annuelle du club.

Un nouveau bureau a été élu avec :

Présidente : Isabelle Beuzelin

Vis-président : Jo Corlosquet

Secrétaire : Dominique Oudart

Secrétaire adjointe : Béatrice Rouvrais (nouvellement entrée dans le bureau)

Trésorière : Joëlle Dubois et Trésorière adjointe : Nadine Lebret.



Cours de Gym

Membres : Daniel Fairier, Ginette Guérin, Josette Loret, Annie Niquet, Pascal Préaucht et nouvellement entrés dans le bureau : René Béchu, Nadine Glot.

Le club est ouvert à tous que vous soyez en activité ou pas.

Des activités culturelles telles que des sorties théâtres ou cinéma seront aussi organisées. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'Isabelle (06 38 86 51 32).

LE CLUB DES IFS

Le mois d'octobre au club des ifs de Trémeur

Le mois d'octobre a commencé par la seconde édition de la journée de la courge. Cette année la météo clémente a permis une installation en extérieur près de l'espace de l'enfance et du dojo. Durant cet après-midi gratuit, les visiteurs ont pu découvrir multiples variétés de courges, déguster des spécialités à base de courges et, partir à l'aide d'un code secret à la recherche de courges cachées dans le bourg de Trémeur.



Journée de la courge

Ensuite, découvrir une longue table garnie de courges gravées avec les prénoms des enfants de Trémeur et réaliser plusieurs autres activités.

L'estimation du poids de la courge mystère faite par Monsieur Alain Guilloux soit 14.520 Kg a été la plus proche du poids réel de 15.100 Kg. La démonstration de danse en ligne a été appréciée. A l'issue de cette journée l'ensemble des courges restantes a été offert à la banque alimentaire.

OCTOBRE ROSE

Les membres du club n'ont pas manqué de fêter Octobre rose en renforcement musculaire le mardi et lors du cours de danse en ligne du vendredi. Tous les participants ont joué le jeu en s'habillant d'un haut rose.



JUDO CLUB INTERCOMMUNAL

Le Judo Club Intercommunal de Trémeur a clôturé la fin de saison 2024/2025 par son Gala qui s'est déroulé le vendredi 20 juin 2025 à côté du dojo en extérieur.

Malgré les températures élevées et quelques gouttes de pluie venues rafraîchir, les judokas enfants et adultes ont pu partager, tous ensemble, un moment chaleureux et de sportivité.

Une démonstration a été réalisée devant leurs familles et proches : techniques de Judo, Jujitsu, Self-Défense.

Tous les adhérents et le public ont passé un agréable moment.



Gala de judo



L'AMICALE LAÏQUE

NOUVEAU BUREAU

Le nouveau bureau de l'Amicale Laïque a été élu lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2025.

Voici la composition :

- * Morgann GAUCHET : Président
- * Natacha GUIGUIN : Vice-présidente
- * Céline RENAULT : Secrétaire
- * Marion AGNELO : Trésorière

LA BOUM D'HALLOWEEN

La première action du nouveau bureau a eu lieu le vendredi 31 octobre 2025 : la boum d'Halloween. Ce fut une belle réussite !

De nombreux enfants étaient présents, même ceux qui ne sont pas scolarisés à l'école de Trémeur. Les parents étaient également au rendez-vous, tout comme les bénévoles ! Les enseignantes ont joué le jeu en préparant les décorations d'Halloween avec les enfants. Nous avons eu une grande quantité de gâteaux, cakes et quiches réalisés par les parents.

La bonne ambiance et la convivialité étaient au rendez-vous ! Un grand merci à tous les participants : enfants, parents, institutrices, bénévoles...

Nous espérons pouvoir lancer la 3ème édition de cette boum d'Halloween en 2026 et comptons sur encore plus de bénévoles pour nos futures actions !

Le nouveau bureau souhaite poursuivre les actions des années précédentes, à condition de disposer de suffisamment de bénévoles pour les mener à bien.

Il est important de noter que l'Amicale Laïque finance toutes les sorties scolaires de nos enfants, y compris le prix des entrées aux activités, le transport et d'autres frais qui sont parfois invisibles pour les parents.



Boum d'Halloween



LES AGITES DE LA ROSETTE :

Et voilà ! C'est fait ! Encore une belle réussite pour la n-ième fête du chocolat qui était cette année aussi celle du café. L'après-midi, très gourmand comme d'habitude a connu une belle affluence.

Coup de cœur avec Carolina Vallée, jeune femme originaire du Mexique qui a fait découvrir au public ses « cafés de spécialité » qui sont en réalité des cafés torréfiés à une température douce qui permet de conserver toutes les caractéristiques et saveurs de chaque origine. Une invitée que les Trémeurois auront peut-être à nouveau l'occasion de croiser. Mexique Brésil, Honduras et autres origines exotiques ont pu être dégustées sur place.



Carolina Vallée a fait sensation avec ses « cafés de spécialité ».

Isoline Et Julien Poireau étaient fidèles au poste avec leurs chocolats qui font à chaque édition un tabac, un tabac pas nuisible pour la santé. Cette année Julien nous a fait un honneur tout particulier en créant un nouveau bonbon. Cette bouchée a été, selon plusieurs visiteurs « une tuerie ». Coque demi-sphérique en chocolat au lait garnie d'un craquant à la gavotte avec une noisette entière toastée en plein milieu. De quoi ravir les plus exigeants des amateurs. Comme chacune des spécialité de la maison « Au monde du chocolat » ont un nom, les Agités ont suggéré au chocolatier de baptiser celui-là tout simplement le Trémeurois.

L'équipe avait innové avec son goûter à base de fondue au chocolat qui a visiblement satisfait le plus grand nombre. Plus de 100 de ces goûters ont été vendus à partir du milieu de l'après-midi.

Les visiteurs avaient la possibilité de faire du remue-méninges en cherchant le poids de la composition réalisée par la Perle à pain pain de Broons. Elle pesait 932 grammes et c'est Johann Renault de Broons qui est reparti avec.

Certains en ont pris plein les narines en tentant de sentir et découvrir les épices cachées dans du sucre. Badiane (anis étoilé), girofle, poivre, et vanille de Tahiti s'étaient habilement glissés dans les petits pots.

Forts de cette nouvelle réussite qui met une belle agitation dans le bourg, les Agités pourraient récidiver dès l'an prochain avec de nouvelles... nouveautés !

Prochaine étape pour l'équipe : après la collecte de jeux et jouets qui s'est déroulée le 06 décembre : collecte remis à l'antenne du secours populaire de Dinan.

Le dimanche 8 février , un concert à l'église réunira les chorales Enjoys Gospel Singers (gospel) et le Chœur d'Arabesque de Broons.

Le 21 mars 2025, il y aura le concert de la Saint-Patrick avec le groupe Jace : un batteur, un guitariste, un guitariste chanteur, un bassiste, une chanteuse, plus les techniciens. Le groupe proposera des reprises rock.



Nathan GUICHARD : Un gars motivé

Le proverbe dit : la valeur n'attend point le nombre des années. L'ardeur non plus visiblement. Nathan Guichard fait partie de ceux-là. Sa motivation, sa mobilisation, il en a fait preuve très tôt. Alors qu'il n'était encore qu'au CM1, le voilà qui lance l'idée de créer un CME (conseil municipal des enfants). « *J'ai eu l'idée de ça avec Milla Fournier qui était aussi au CM1. On avait envie de faire des choses dans la commune pour les jeunes mais pas seulement. On trouvait que ça manquait d'animations à Trémeur. On avait rédigé un courrier pour Monsieur le maire qui était Franck à l'époque, et Caroline, la maîtresse l'avait corrigé. Le maire avait été emballé par notre idée et il a tout fait pour nous aider* », se souvient Nathan. Et c'est comme ça que le CME de Trémeur est né avec le soutien actif de la municipalité et des élus référents pour suivre l'équipe de jeunes élus qui ne demandait qu'à s'investir. Aujourd'hui, on parle plutôt du CMJ (conseil municipal des jeunes) parce que les plus âgés qui en font partie sont au collège.

Tous les goûts sont dans la nature

Parmi les premiers projets lancés par le CME de l'époque de Nathan et ses camarades, il y a eu l'opération « *Nettoyons la nature* » consistant à parcourir le terrain pour y ramasser les déchets abandonnés par des adultes peu scrupuleux. Le CME avait envie de faire des choses différentes qui puissent convenir à des publics et des goûts différents. « *On a aussi organisé des soirées de jeux de société, proposé d'installer une table de ping pong près de la maison de l'enfance. On a participé à plusieurs cérémonies des vœux à la salle des fêtes pour présenter notre équipe et nos projets* », poursuit Nathan. Ce travail d'équipe a contribué à faire de ces élus des jeunes citoyens impliqués et concernés par la vie dans leur village.

Nommé ambassadeur

Une fois son mandat de jeune élu arrivé à son terme, Nathan n'a pas cessé pour autant de s'engager pour les autres. Au collège Jean Monnet, il a eu à cœur de prendre part à la vie de l'établissement. Comme le collège avait déjà décidé de lutter activement contre le harcèle-

ment, lui aussi a eu envie de s'engager dans la démarche. Il a proposé sa candidature comme d'autres collégiens au poste d'ambassadeur dans le dispositif PHARE qui rassemble élèves et personnels dans la prévention contre le harcèlement. « *Dans le collège, il y a vingt ambassadeurs pris dans toutes les classes de la sixième à la troisième. Notre rôle, c'est d'être là pour les élèves et leur expliquer ce qui a été mis en place et comment s'y prendre quand on est victime de harcèlement ou quand on a été témoin* ». Permanences le midi, visites dans les écoles pour sensibiliser les CM2 font aussi partie de la panoplie de l'ambassadeur.

Sur les tatamis aussi

Solidaire, Nathan est aussi sportif. Il pratique le judo de façon assidue. Et avec son sens de l'engagement, il ne se contente pas d'être simple licencié. Il participe aux réunions, il donne des coups de main pour les diverses manifestations du club.

Et que compte-t-il faire de ce sens de l'engagement pour plus tard ? En classe de troisième actuellement, il va faire son stage dans l'entreprise Docteur PC basée à Vildé-Guingalan. Il fera un stage complémentaire à la compagnie de gendarmerie de Dinan, un stage d'immersion pour lui permettre de découvrir l'univers qu'il connaît un peu puisque papa est gendarme. Et comme métier ? Ben voyons ! Gendarme bien sûr ! Et il en a envie depuis l'âge de quatre ans. Donc l'an prochain, il aimerait bien intégrer le lycée professionnel Charles Tillon à Rennes. On y trouve, entre autres, des formations sur des métiers tels que pompier, cybersécurité, sécurité. Et bien entendu, Nathan est déjà détenteur de son premier diplôme de secouriste.

Motivé on vous dit ! Un bel exemple qui montre que certains jeunes ont encore des leçons d'engagement à donner.

